



ORGANISME DE FORMATION
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CIDFF PACA

1 rue Forbin, 13003 Marseille
SIRET : 51304410700029

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 18258 13 auprès du préfet
de la Région PACA. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
(L. 6352-12 du code du travail)*

PROPOSITION
de **FORMATION**
PROFESSIONNELLE

PRESTATAIRE DE FORMATION
CIDFF VAUCLUSE

2 place Alexandre Farnèse, 84000 AVIGNON
Contact : 04 90 86 41 00
<https://vaucluse.cidff.info>



COORDINATION ADMINISTRATIVE

CLAVEL Solène, chargée de formation régionale.
solene.clavel@cidffpaca.fr



DROIT DE LA FAMILLE

Connaître les procédures et les conséquences des séparations sur le patrimoine et les enfants

Afin d'améliorer l'accompagnement des couples en cours de séparation, différents modules de formation, animés par des juristes, permettent d'outiller les acteurs du territoire sur un plan juridique et de favoriser le travail en réseau.

MODULE 1 Les procédures de divorce et de séparation ;

MODULE 2 La responsabilité parentale ;

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les règles relatives à la séparation des couples mariés et non mariés ;
- Appréhender les conséquences familiales et patrimoniales de la rupture.

CONTENU

- Les procédures de séparation selon le statut du couple ;
- Les conséquences patrimoniales de la séparation (concubinage, PACS, mariage) ;
- Les conséquences de la séparation du couple sur les enfants communs ;
- Autorité parentale, résidence, contribution à l'entretien et à l'éducation.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

Une formation animée par

UN.E JURISTE du CIDFF 84

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Vaucluse



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS



1 JOUR



PAS DE PRÉREQUIS



CIDFF 84, 2 PLACE ALEXANDRE
FARNÈSE, 84000 AVIGNON



28/09/2021 OU 15/11/2021



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

DROIT DES PERSONNES ETRANGERES

Connaître les droits des personnes étrangères et les
démarches pour les faire valoir

Afin de faciliter l'accès aux droits des personnes étrangères sur le territoire français, différents modules de formation permettent d'outiller les professionnel·les et bénévoles sur un plan juridique et de favoriser le travail en réseau.

MODULE 1 Les fondamentaux du droit des étranger·es ;

MODULE 2 Les titres de séjour ;

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Connaître les droits des personnes étrangères en matière de droit du travail ;
- Connaître les règles et procédures relatives à l'obtention d'un titre de séjour, au regroupement familial, à l'obtention de la nationalité française ;
- Connaître des conséquences d'une mesure d'éloignement et les recours possibles ;
- Savoir évaluer la situation d'une personne étrangère et demander une autorisation de travail ;

CONTENU

- Le droit commun des étranger·es et les régimes spéciaux ;
- Les critères et procédures d'accès au séjour, au regroupement familial, à la nationalité française ;
- Le refus de titre de séjour, les voies et les délais de recours ;

MODALITÉS

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

Une formation animée par

UNE JURISTE du CIDFF 84

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Vaucluse



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS
5 À 15 STAGIAIRES



PAS DE PRÉREQUIS



15/10/2021 OU 19/11/2021.



1 JOUR



CIDFF 84, 2 PLACE ALEXANDRE
FARNÈSE, 84000 AVIGNON



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Mieux comprendre et repérer les violences / Accueillir et orienter les victimes

Afin d'améliorer le repérage et l'orientation des victimes de violences intrafamiliales, nos formations permettent d'outiller les acteurs du territoire et de favoriser le travail en réseau.

JOUR 1 Comprendre et repérer les victimes de violences intrafamiliales ;

JOUR 2 Accueillir et orienter les victimes de violences intrafamiliales.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Comprendre et repérer les violences intrafamiliales ;
- Accueillir et orienter les victimes de violences intrafamiliales ;

CONTENU

- Les mécanismes des violences conjugales : approches psychologique et sociologique ;
- Les impacts sur les enfants ;
- Les bases de l'accueil d'une victime ;
- Le travail en réseau : présentation des partenaires et clarification des rôles ;
- Échanges autour de situations, cas pratiques.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 12 stagiaires dans l'idéal.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

Une formation animée par

JURISTE REFERENTE VIOLENCES du CIDFF 84

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Vaucluse



PROFESSIONNELS SUSCEPTIBLES DE
REPÉRER DES VICTIMES DE VIOLENCES



PAS DE PRÉREQUIS



18 ET 19/10/21 OU 25 ET 26/11/21



2 JOURS, 12 HEURES



CIDFF 84, 2 PLACE ALEXANDRE
FARNÈSE, 84000 AVIGNON



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

FEDERATION REGIONALE CIDFF PACA
1, rue Forbin. 13003 MARSEILLE
04 96 11 07 99
SIRET : 51304410700029
NDA : 93 13 18258 13

TARIFS

Ces propositions tarifaires intègrent les temps d'ingénierie pédagogique, les frais de déplacement des formatrices-teurs, ainsi que la coordination régionale.
Les frais des stagiaires sont à leur charge ou celle de leur employeur.

DÉSIGNATION	DURÉE	COÛT* (INTRA)	COÛT* PAR PERS (INTER)
1 journée de formation	6 heures	1500 €	240 €

Nos formations sont certifiées QUALIOP1 et peuvent être prises en charge dans le cadre des fonds publics de la formation professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Coordination administrative : solene.clavel@cidffpaca.fr

*Non soumis à TVA

QUI SOMMES NOUS ?



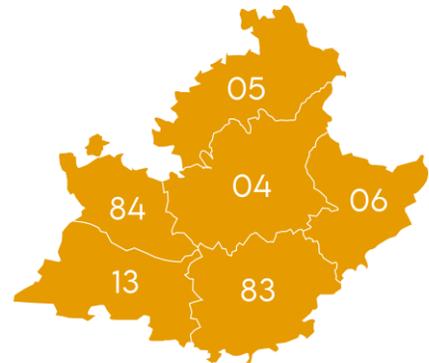
UN RÉSEAU ASSOCIATIF RÉGIONAL

La **Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles FR-CIDFF PACA** est une Association loi 1901 qui depuis 2008 représente et coordonne les 7 CIDFF présents sur l'ensemble des 6 départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les CIDFF exercent une **mission d'intérêt général** confiée par l'Etat, avec l'objectif de :

- favoriser l'autonomie des femmes
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Les CIDFF sont **officiellement agréés** en s'inscrivant dans le Code de l'action sociale et des familles (Décret du 23/12/2015)



CHIFFRES 2020

- 80 salarié-es (juristes, psychologues, chargé-es de mission égalité, emploi etc)
- 94 points d'information dans 51 villes en région ;
- 11 376 personnes informées ou accompagnées individuellement ;
- 16 610 personnes informées ou formées dans le cadre d'informations collectives



UN ORGANISME DE FORMATION

Fondé en 2020, l'organisme de formation de la Fédération Régionale des CIDFF en PACA (OF-FR CIDFF PACA) se positionne comme un acteur de référence dans le champ de la promotion de l'**égalité entre les femmes et les hommes** et de la lutte contre les **violences sexistes ou sexuelles** (intrafamiliales, au travail etc).

NOTRE APPROCHE
juridique
sociologique
GLOBALE
interculturelle
genre

Se former avec la Fédération Régionale des CIDFF PACA, c'est bénéficier :

- du réseau des CIDFF PACA dont les formateurs et formatrices disposent d'une véritable **expertise de terrain** ;
- de compétences **pluridisciplinaires** (juristes, psychologues, conseiller-es emploi, chargé-es de mission égalité, travailleur-ses sociaux, référent-es violences etc.)
- d'une **pédagogie interactive** alliant des éléments méthodologiques et conceptuels, les apports théoriques et des analyses des pratiques professionnelles ;
- d'un vaste **réseau de partenaires** sur les territoires ;

Nos formations s'adressent aux bénévoles et professionnel-les des secteurs privé, public et associatif.

LE CIDFF VAUCLUSE



SERVICES D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le CIDFF Vaucluse fait partie du réseau des CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles. Les CIDFF informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de :

- l'accès au droit ;
- de la lutte contre les violences sexistes ;
- du soutien à la parentalité ;
- de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ;
- de l'éducation et de la citoyenneté ;
- de la sexualité et de la santé



ANCRAGE TERRITORIAL



CHIFFRES 2020 (VAUCLUSE)

- 8 salarié-es (juristes, psychologues, chargé-es de mission égalité, emploi etc)
- 25 points d'information dans 6 villes du département ;
- 2271 personnes informées ou accompagnées individuellement ;
- 840 personnes informées ou formées dans le cadre d'informations collectives



ADAPTATION DES FORMATIONS

FORMATIONS SUR MESURE

Nos formations sont adaptées à la demande, au contexte, à la culture d'entreprise et aux attentes des stagiaires. Les modules présentés ci-après le sont à titre purement indicatif.

Nous sommes disponibles pour construire avec vous un parcours individualisé et adapté à vos besoins.

FORMATIONS INTER-STRUCTURES

A date fixe, ces formations ouvertes aux professionnel·les de structures différentes favorisent les échanges et les partenariats sur un territoire. Cette formule requiert un minimum de 5 participant·es.

INCLUSION ET HANDICAP

Nous travaillons à ce que nos formations soient accessibles et adaptables à toutes les situations de handicap. N'hésitez pas à contacter notre référente handicap : solene.clavel@cidffpaca.fr.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

FORMATRICES ET FORMATEURS

Dans la mesure du possible, nos formations sont animées en binômes pluridisciplinaires, avec des professionnel·les diplômé·es dans leur domaine d'expertise et formé·es à l'animation et à l'ingénierie pédagogique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique, avec des exercices interactifs favorisant le soutien des apprentissages.

Les stagiaires se verront remettre une documentation pédagogique adaptée à l'issue de la formation.

SUIVI DES STAGIAIRES

Une « hotline » juridique sur les questions de violences sexistes et sexuelles leur sera proposée à l'issue de la formation.



DÉMARCHE QUALITÉ

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Les évaluations systématiques de la satisfaction des stagiaires font l'objet d'une analyse régulière et entraînent la mise en place de mesures correctives lorsque nécessaire.

Notre démarche d'amélioration continue répond aux attentes du Référentiel National Qualité (RNQ) des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

CERTIFICATION

Notre organisme de formation a obtenu la **certification QUALIOPI**, attestant la qualité de nos actions de formation continue. Cette certification permet la mobilisation des fonds publics et mutualisés de la formation professionnelle.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MODALITES D'INSCRIPTION

- Demande de devis au minimum 2 mois avant le démarrage de la formation.;
- Après la validation du devis, une convention est établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs / formatrices et les modalités pratiques ;
- Un bulletin d'inscription sera envoyé au plus tard 4 semaines avant le démarrage ;
- Une convocation sera transmise aux stagiaires inscrit-es ;

MODALITES D'ANNULATION

À l'initiative de la FR-CIDFF

La FR-CIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant.es n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, la FR-CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant-es.

À l'initiative de l'employeur ou des stagiaires

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l'annulation est communiquée à l'organisme de formation 1 mois avant le début de la formation.

Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de

- 20% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins d'un mois avant le démarrage de la formation.
- 50% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le démarrage de la formation.
- 100% des frais de facturation, en cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de formation.

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation déjà engagés.

MODALITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données récoltées sur les stagiaires se limitent aux informations légitimement nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation ainsi qu'à des fins statistiques. Les stagiaires peuvent demander l'accès à leurs informations et demander leur effacement :

dpo@cidffpaca.fr

Notre Charte RGPD est disponible sur notre site internet :

<https://paca-fr.cidff.info/in-formations/formations/>